

Gouvernance de La Chouette Coop

...



1. Types de décisions

Toutes les décisions ne sont pas soumises au vote des membres.

Il faut distinguer deux phases dans le projet. La phase actuelle de construction et le fonctionnement normal du supermarché où le mode de décision sera 1 coopérateur·trice = 1 voix.

Problématique : comment avancer sur un projet d'une grande envergure tout en ayant un fonctionnement démocratique?

1. Types de décisions

→ Décisions opérationnelles : concernent un groupe de travail, sur des actions à mener par le groupe pour réaliser ses tâches. Actées dans le compte rendu du groupe de travail et présentées au Comité de Pilotage suivant (si point bloquant débat au CP).
ex : groupe COM décide de l'achat d'un kakémono...

→ Décisions collégiales : décisions opérationnelles qui nécessitent la vision globale du CP. Travaillées au préalable dans un groupe de travail (GT), discutées et actées en CP.
ex : participation à Première Brique (incubateur)....

→ Décisions globales : décisions qui impactent le projet, sa direction, son éthique (qui impactent directement les coopérateurs·trices).
ex : tarifs des adhésions...

2. Les décisions globales

→ Chaque membre ou un·e intervenant·e extérieur peut interpeller un·e référent·e pour que la question soit traitée en CP.

→ Après travail au sein d'un ou plusieurs groupes de travail, le Comité de Pilotage organise le planning de la présentation du travail et du vote.

→ On ne peut pas soumettre une décision globale qui serait contraire à la charte.

2. Cheminement décisions globales

Membres ou
autres

1 - Proposition travaillée par un groupe de travail.

GT puis CP

2 - Remonte au CP.

Plénière 0

3 - Annonce et présentation du travail en plénière 0.

GT puis CP

4 - Mise au travail du groupe avec ouverture aux membres intéressés par le sujet.

Plénière 1

↓
Une ou plusieurs propositions.

5 - Mise à l'ordre du jour des propositions par le CP.

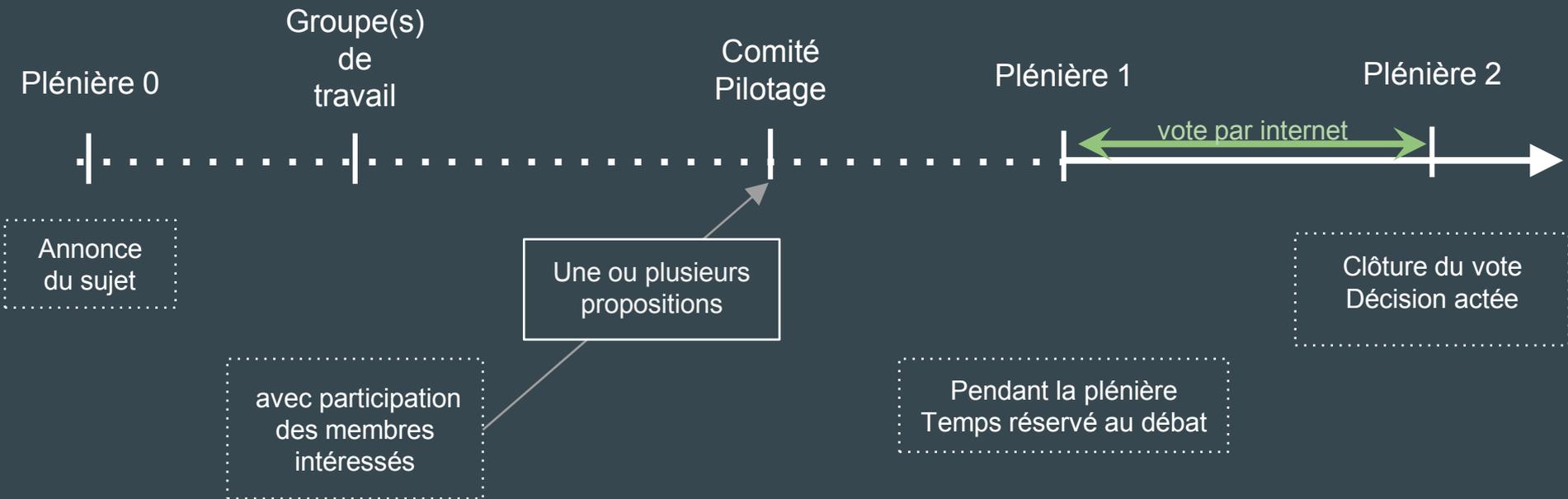
Votes

6 - Plénière 1 débat puis fin du débat et mise au vote.

Fin du vote
Plénière 2

7 - Plénière 2 fin du vote et annonce des résultats.

3. Chronologie du vote



3. Organisation du vote de la décision globale

Qui vote ?

Tous les membres à jour de leur cotisation. (Et être adhérent·e au lancement du vote électronique)

Comment ?

→ Par internet (ou en début de plénière 2 avec ordinateur).

4. Le vote des décisions globales

→ La Chouette Coop propose un vote informatisé qui débute à la fin de la plénière 1 jusqu'au début de la plénière 2 (au début de celle-ci pour ceux qui n'ont pas accès à Internet)

→ Le système de vote est transparent, pas de comptage des voix pendant le vote, publication des résultats de façon nominative.

4. Le vote des décisions globales

→ Soit un vote à question simple : oui - non - ne se prononce pas

La proposition est acceptée si 75 % des votants l'approuvent.

→ Soit un vote avec classement : proposition A - proposition B - proposition C - [...] - -
aucun - ne se prononce pas

Un algorithme décide du “gagnant” de l'élection (ex : Condorcet).

→ Quorum 10 % des adhérent·e·s.

4. Méthode par classement (exemple)

→ Lors d'une élection les candidats sont les suivants :

Renault - Peugeot - Citroën

13 personnes ont voté : Peugeot > Citroën > Renault

10 personnes ont voté : Citroën > Renault > Peugeot

5 personnes ont voté : Renault > Citroën > Peugeot

Le gagnant de l'élection est Citroën

5. Les décisions globales urgentes

→ Même processus que les décisions globales.

→ MAIS on raccourcit le temps entre les plénières (plénières extraordinaires).

Comité ordre du jour

adresse email :

ordredujour@lachouettecoop.fr

Annexes

Comité ordre du jour

Retours de la plénière :

Historique des décisions

Trace des décisions en cours, mise en attente, rejetées => espace membre
(ou système de vote)

Organisation des plénières

Organisation du vote